

## Faculté de médecine



## FARM9CE Certificat universitaire en sciences pharmaceutiques



### Gestion du programme

FARM Ecole de pharmacie

Responsable académique : Marie-Paule Mingeot-Leclercq, Pierre Wallemacq

Contact : Annie Célis

Tél. 02 764 73 62 - E-mail [celis@sfar.ucl.ac.be](mailto:celis@sfar.ucl.ac.be)

Le secrétariat est accessible aux étudiants tous les matins de 10h à 12h et les lundis et jeudis de 13h à 14h. Horaire spécifique durant les vacances.

### Objectif de la formation

Le certificat universitaire en sciences pharmaceutiques permet d'acquérir un complément de formation de niveau 2e cycle, dans les domaines d'études et de recherches couverts par l'Ecole de pharmacie. Le programme de ce certificat est modulable en fonction des centres d'intérêt du candidat et de sa formation antérieure.

### Conditions d'admission

#### Admission académique

Ce certificat est accessible aux étudiants porteurs d'un diplôme belge de 2e cycle de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long, ainsi qu'aux porteurs d'un diplôme étranger délivré à la suite d'études comparables à celles qui sanctionnent les deux grades pré-cités. Dans ce dernier cas, la commission du certificat universitaire en sciences pharmaceutiques, désignée par l'Ecole de pharmacie, apprécie s'il s'agit d'études comparables quant à leur contenu et à leur durée.

Pour les étudiants étrangers non-francophones, une maîtrise suffisante de la langue française est requise.

#### Admission administrative

Pour les étudiants belges, après avoir reçu l'accord du secrétaire académique de l'Ecole de pharmacie, le candidat prend une inscription au rôle de l'université au secrétariat des étudiants de l'UCL.

Pour les étudiants étrangers, l'admission académique nécessite d'effectuer au préalable une demande d'admission administrative au secrétariat des étudiants exclusivement à l'aide du formulaire d'inscription intitulé "Demande d'admission pour diplômés étrangers".

Cette formation donne lieu à la délivrance d'un certificat d'université. Ce document atteste la réussite de la formation et l'octroi éventuel de crédits associés, sans conférer de grade académique.

### Demande d'admission

La demande d'inscription rédigée sur le formulaire d'inscription (disponible au secrétariat de l'Ecole de pharmacie) et accompagnée d'un curriculum vitae, d'une copie certifiée des diplômes d'études supérieures, de la liste des cours suivis avec le volume horaire et les notes obtenues et d'un projet de formation est envoyée au secrétariat de l'Ecole de pharmacie.

### Structure générale du programme

Le programme s'étend normalement sur une année académique.

### Contenu du programme

Le programme sera déterminé en tenant compte du projet de l'étudiant et de son diplôme antérieur principal. Il comportera essentiellement des enseignements de base en pharmacie qui n'ont pas été suivis dans l'orientation originale. Il s'agira donc principalement de cours du grade de pharmacien, éventuellement allégés du point de vue des exercices et/ou des travaux pratiques et la réalisation d'un travail personnel mené sous la guidance d'un membre permanent du département des sciences pharmaceutiques. Le volume horaire global des prestations d'enseignement sera d'au moins 300 heures de cours, travaux pratiques et séminaires. Ce volume ne comprend pas les prestations liées au travail personnel.